



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles****a) Réunion tripartite sur les moyens  
d'assurer un développement agricole  
durable grâce à la modernisation de  
l'agriculture et de l'emploi dans une  
économie mondialisée****(Genève, 18-22 septembre 2000)**

1. La Réunion tripartite sur les moyens d'assurer un développement agricole durable grâce à la modernisation de l'agriculture et de l'emploi dans une économie mondialisée s'est tenue à Genève du 18 au 22 septembre 2000, sous la présidence de M. Calle Schlettwein (membre gouvernemental du Conseil d'administration).
2. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail<sup>1</sup>. Elle a adopté à l'unanimité une série de conclusions et des résolutions qui constitueront la base des travaux futurs de l'OIT dans le domaine de l'agriculture.
3. Ces textes, ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion, figurent dans la *Note sur les travaux* annexée au présent document<sup>2</sup>. Le paragraphe 15 des conclusions et les paragraphes du dispositif de la résolution appellent des mesures spécifiques de la part de l'OIT.
4. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:***

<sup>1</sup> Document TMAD/2000.

<sup>2</sup> Document TMAD/2000/13.

- a) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - c) *aux organisations internationales intéressées.*
5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion au paragraphe 15 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

Genève, le 12 février 2001.

*Points appelant une décision:*   paragraphe 4;  
  paragraphe 5.